

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2023

ABROGATION DU REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET
CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1164)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS464

présenté par
Mme Leboucher

à l'amendement n° AS|93 de Mme Rousseau

ARTICLE 2

A l'alinéa 4 remplacer les mots "décembre 2024" par les mots "janvier 2025"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous proposons de modifier la date de remise du rapport sur les travaux de la conférence de financement du système de retraite.